

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/02/2010

Réception par le Prefet : 08/02/2010

Publication : 12/02/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-2-1-2

Séance du vendredi 5 février 2010

ORGANISATION D'UNE SESSION VITICOLE NATIONALE PAR LES "JEUNES AGRICULTEURS" DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE.

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 500 € aux « Jeunes Agriculteurs » pour l'organisation de la « session viticole nationale » du 3 au 5 février 2010 à COLMAR.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J018 – chapitre 65 – nature 6574 - fonction 021.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions